



VILLENEUVE
LEZ AVIGNON

Administration Générale

Département du Gard
Arrondissement de Nîmes

Arrêté du Maire N°AG/2023/7

AG/SCDG

OBJET : INSTITUTION ET VIE POLITIQUE – Délégation de fonctions - Délégation d'une partie des fonctions de Madame le maire à M. Christian TRI, Conseiller municipal

NOUS, Maire de VILLENEUVE LEZ AVIGNON

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122.18, qui confère à Mme le maire le pouvoir de déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints, et en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci à des membres du conseil municipal

VU les procès-verbaux du 27 mai 2020 relatifs à l'installation des membres du conseil municipal, à l'élection de Mme le maire et des adjoints, dont le nombre a été fixé à neuf par délibération de ce même jour

VU l'arrêté de délégation de fonction n° 24 du 29 mai 2020,

CONDIDERANT qu'il convient de modifier l'arrêté précité,

ARRETONS

ARTICLE 1^{er} :

Monsieur Christian TRI reçoit délégation pour traiter des questions relatives à la vidéo protection, aux voisins vigilants et aux anciens combattants.

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés communaux et sera adressé à Monsieur le Préfet du GARD. En outre, une expédition sera remise à l'intéressé et transmise à Monsieur le Receveur Municipal.

Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.



VILLENEUVE LEZ AVIGNON le 09.10.23

Mme le Maire,

Pascale BORIES

Accusé de réception en préfecture
030-213003510-20231009-AG7-2023-AR
Date de télétransmission : 09/10/2023
Date de réception préfecture : 09/10/2023